

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024
Rapporteur :
**Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mobilités - 'BreizhGo Express Sud'

Convention cadre entre Quimper Bretagne Occidentale, la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération

Les collectivités de Bretagne sud et la Région Bretagne partagent l'ambition de concrétiser une amélioration substantielle de l'offre ferroviaire sur le réseau TER, dès septembre 2025. Cela s'est concrétisé pour Quimper Bretagne Occidentale (QBO) par une délibération en date du 28 mars 2024, approuvant le principe d'un engagement de la collectivité dans cette démarche.

La présente délibération a pour objet de définir la participation de Quimper Bretagne Occidentale au projet « BreizhGo express sud » à partir de l'année 2024.

Les principales collectivités de Bretagne sud ont engagé un travail partenarial visant à améliorer l'offre sur le réseau TER à court terme. En effet, malgré une progression constante de la fréquentation des TER bretons (+ 26 % entre 2019 et 2022), la part modale du ferroviaire demeure trop faible au regard du potentiel.

Aujourd'hui, ce sont près de 1 200 voyageurs par jour qui arrivent quotidiennement en gare de Quimper via le réseau de trains express régionaux (en hausse de près de 40 % depuis 2019).

Les collectivités de Bretagne sud et la Région partagent la nécessité d'un renfort d'offre conséquent pour augmenter la place du TER dans les déplacements du quotidien. Pour réaliser ce saut d'offre, il convient de lever collectivement les freins financiers.

Les collectivités engagées dans la démarche partagent l'ambition de développer le TER dès septembre 2025. Un cadencement en heures de pointe à 30 minutes est visé, permettant ainsi de qualifier le futur service de « BreizhGo Express Sud ».

« Actuellement, la Gare de Quimper compte près de 41 circulations par jour. A terme, ce sont près de 16 circulations par jour supplémentaires qui seront proposées, soit une augmentation de l'offre d'environ 40 %. »

Pour la gare de Quimper, cela représente une augmentation de l'offre de près de 40 %. Cette initiative vient confirmer les ambitions portées par l'Agglomération dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

La présente convention fixe les modalités financières de participation de chaque collectivité au projet BreizhGo Express Sud, dont les détails sont présentés en annexe. Elle fournit les conditions d'un partenariat territorial, à travers lequel les collectivités partenaires s'engagent à soutenir le projet de développement ferroviaire porté par la Région.

Pour Quimper Bretagne Occidentale, cela représente :

- Une subvention d'aide à l'exploitation de 138 914 € en 2025, puis une subvention annuelle de 169 966 € sur la période 2026-2033 ;
- Une subvention d'investissement moyenne de 70 077 € par an sur la période 2024-2058. Le détail annuel est visible en annexe de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la convention cadre entre Quimper Bretagne Occidentale, la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à signer la convention cadre ;
- 3- d'autoriser madame la présidente à procéder aux versements des subventions d'exploitation et d'investissement auprès de la Région Bretagne.